



MOT DU PRÉSIDENT

Laval, le 16 juillet 2009

Chers membres,

Il me fait plaisir de vous annoncer ce qui suit.

Tout d'abord, notre site Internet est dorénavant existant et en ligne au <http://www.apcmq.com/>. Cet outil de communication nous sera, comme vous pouvez vous en douter, fort utile dans le futur et transformera nos façons de faire à plusieurs égards. Votre vice-présidente, Me Isabelle Leroux, est la personne ressource sur le sujet et les travaux de construction avancent à grands pas. Dès que de nouveaux développements interviendront en ce domaine, l'information vous sera transmise.

En second lieu, suite aux discussions intervenues avec le représentant de l'École nationale de police du Québec, l'activité de formation sur les aspects techniques et juridiques des cinémomètres de type doppler et laser sera reprise cet automne (avant notre congrès) et accessible à tous les membres en règle de notre association. Je tente actuellement, vu la proximité des élections municipales, de déterminer une date en septembre (si possible le vendredi 04 ou le 11). Dès que la date sera arrêtée, l'information sera communiquée aux membres.

Enfin, comme vous le savez, notre congrès annuel prendra place au Château Montebello, dans la magnifique région de l'Outaouais, les 13 et 14 novembre prochain et le temps est maintenant venu de vous inscrire à cet événement toujours très apprécié. Vous trouverez donc ci-joint : une lettre d'invitation à cet égard ainsi que le formulaire d'inscription et le sommaire du programme de formation pour la journée du 13 novembre 2009.

Nous ne serons malheureusement pas en mesure d'avoir un atelier sur la revue de la jurisprudence annuelle en matière pénale et criminelle. Suite aux discussions intervenues avec l'Honorable juge Paulin Cloutier (nouveau juge président à la Cour municipale de la Ville de Québec) ce n'est toutefois que partie remise puisque celui-ci m'a assuré qu'il sera des nôtres l'an prochain et qu'il nous livrera, à cette occasion, une revue jurisprudentielle couvrant les années 2009 et 2010.

Ceci étant dit, les sujets qui seront traités, lors de notre congrès, sont, comme vous le constaterez, des plus intéressants et en relation directe avec notre type de pratique. Au moment des présentes lignes, nous sommes en attente de l'accréditation, par le Barreau du Québec, aux fins de la formation obligatoire pour les 6 heures prévues. Une fois celle-ci obtenue, nous vous en informerons.

Veillez, chers membres, recevoir mes cordiales salutations.

Me Normand Sawageau

**Procureur en chef
Service du contentieux de Ville de Laval
Section pénale et réglementaire
Président APCMQ**